



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 05 juin 2023, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Sylvain Cormier préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Sylvain Cormier	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Madame Marie Gauvin	conseillère	siège 4
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

---

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20 H 04

-M. Le maire mentionne la présence de Partenaires 12-18 dans l'assistance. 2 jeunes prennent paroles avec l'intervenante pour expliquer leurs projets à la fête nationale.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

110-06-2023

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de M. Éric Provencher, appuyée par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec un ajout au point 11.2.

#### 3.1 PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

111-06-2023

**ATTENDU QU'**une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 02 mai 2023 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Simon Lauzière, appuyée par Mme Marie Gauvin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal et que celui-ci soit approuvé tel que soumis avec corrections des proposeurs aux points 5.3 et 5.7.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

### 5. ADMINISTRATION ET FINANCES

112-06-2023

#### 5.1 TOURNOIS DE GOLF DE LA MRC AU PROFIT DES P'TITES BOÎTES À LUNCH DE LA FONDATION DE LA TABLÉE POPULAIRE

Correspondance reçue relative à une inscription et/ou à une commandite du prochain tournoi de golf de la MRC de Drummond au profit des P'tites boîtes à lunch de l'organisme de la Fondation de la Tablee populaire qui se tiendra le 15 juin prochain.

**Considérant** la demande de la MRC afin de soutenir le projet des P'tites boîtes à lunch;

Il est proposé par M. Mario Lemire  
Appuyée par M. Éric Provencher  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**Que** le Conseil débourse, à même son budget annuel, la somme de 1 500 \$ à l'organisme P'tites boîtes à lunch et autorise la participation de membres du conseil intéressés et la direction générale de participer à l'évènement.

113-06-2023

#### 5.2 CONGRÈS ADMQ 2023 LES 14, 15 ET 16 JUIN 2023

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey de suivre l'évolution de l'administration municipale et que le congrès de l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), par la diversité de ses ateliers, est un moyen privilégié d'établir un réseau de contacts et de se renseigner sur les derniers développements en matière de finances ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Marie Gauvin et appuyé par M. Mario Lemire  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Trésorière Adjointe, Mme Camille Royer soit autorisée à participer au congrès de l'ADMQ 2023 qui se tiendra au centre des congrès de Québec les 14, 15 et 16 juin 2023.

**QUE** les frais d'inscription au congrès, au montant de 805 \$ plus taxes, soient payés par la municipalité, de même que les frais de séjours (hébergement, repas et déplacements).

114-06-2023

#### 5.3 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MAI 2023



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

COMPTES À PAYER

157 238,77 \$

ATTENDU que les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmis les questions au directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leurs questions de façon satisfaisante;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Marie Gauvin, appuyé par M. Éric Provencher,

Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois de mai 2023 soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

### 6 SÉCURITÉ INCENDIE

#### 6.1 RAPPORT DU MOIS DE MAI SERVICE INCENDIE

7 appels (1 premier répondant, 1 vérification, 2 appels incendie et 3 appels pour entraide).

115-06-2023

#### 6.2 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE / PLAN DE MISE EN ŒUVRE / AVIS ET ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que le schéma de couverture de risques incendie doit être révisé suivant son échéance;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a procédé à la révision de son Schéma de Couverture de Risques Incendie (SCRI) au cours de l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a soumis à toutes les municipalités de son territoire les propositions et objectifs que ces dernières devront respecter et appliquer tels que formulés également dans le projet de plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 15 et 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités doivent donner un avis favorable et adopter le plan de mise en œuvre en transmettant une résolution en ce sens à la MRC;

Il est proposé par M. Jean-François De Plaen

Appuyé par M. Simon Lauzière

ET RÉSOLU

DE DONNER un avis favorable aux propositions et objectif de la MRC tel que formulé dans le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie.

D'ADOPTER le plan de mise en œuvre applicable au territoire de la Municipalité ainsi que de respecter et de réaliser celui-ci lorsqu'il sera en vigueur.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution  
ou annotation

116-06-2023

### 6.3 CONTRAT DE SERVICE RÉPARTITION DES APPELS INCENDIE

**CONSIDÉRANT QUE** CAUCA opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 52.1. de la Loi de la sécurité civile ;

**CONSIDÉRANT QUE** CAUCA opère des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie (ci-après « Centre incendie »), tel que défini à la Loi de la sécurité civile ;

**CONSIDÉRANT QUE** CAUCA est un centre certifié en vertu de la Loi sur la sécurité civile ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire octroyer le mandat de la répartition des appels incendie à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes les municipalités désignées par la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité adopte la résolution octroyant à CAUCA le mandat de traiter les appels incendie de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité fournira à CAUCA une copie certifiée de la résolution désignant ; CAUCA comme le fournisseur de répartition des appels incendie sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'obligation de CAUCA, en vertu du présent contrat, se limite à fournir un service de réception, traitement et répartition des appels incendie à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes les municipalités désignées par la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit se doter d'équipements de radiocommunication pour permettre que les services de répartition des appels d'urgence et de secours à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité soient rendus ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Lemire, appuyé par Mme Marie Gauvin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité octroie à CAUCA le mandat de traiter les appels incendie et désigne CAUCA comme le fournisseur de répartition des appels incendie sur son territoire.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer l'entente à cet effet pour et au nom de la municipalité.

117-06-2023

### 6.4 CONTRAT DE SERVICE GESTION DES APPELS 9-1-1

**CONSIDÉRANT QUE** CAUCA opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 52.1. de la Loi de la sécurité civile ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** CAUCA opère des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie (ci-après « Centre incendie »), tel que défini à la Loi de la sécurité civile ;

**CONSIDÉRANT QUE** CAUCA est un centre certifié en vertu de la Loi sur la sécurité civile ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté la résolution octroyant à CAUCA le mandat de répondre aux appels 9-1-1 de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a fournira à CAUCA une copie certifiée de la résolution désignant CAUCA comme le fournisseur de services 9-1-1 sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'obligation de CAUCA, en vertu du présent contrat, se limite à fournir un service de réception, traitement et répartition des appels d'urgence 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Lemire, appuyé par Mme Marie Gauvin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**Que** la Municipalité octroie le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité;

**Que** la Municipalité octroie à CAUCA le mandat de répondre aux appels 9-1-1 de son territoire;

**Que** la Municipalité désigne CAUCA comme le fournisseur de services 9-1-1 sur son territoire;

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer l'entente à cet effet pour et au nom de la municipalité.

### 7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

118-06-2023

#### 7.1 SOUMISSION REÇUE POUR UN CHANGEMENT D'UN PONCEAU DANS LE RANG 9

Communication est donnée du directeur général, relativement à une soumission reçue pour un changement d'un ponceau dans le rang 9;

Excavation Gaston Francoeur Inc.

11 691,25 \$  
(taxes non incluses)

Sur proposition du conseiller M. Douglas Beard et appuyée du conseiller M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la communication du



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution  
ou annotation

directeur général et que le conseil accepte d'octroyer le contrat à Excavation Gaston Francoeur Inc. au prix soumis pour la réalisation de ces travaux.

### 8. HYGIÈNE DU MILIEU

119-06-2023

#### 8.1 OFFRE SYGEM "FOSSSES"

Communication est donnée par M. Alexandre Côté, directeur général, relativement à une soumission reçue pour le module SYGEM pour les "FOSSSES SEPTIQUES", se résumant comme suit :

SYGEM "FOSSSES SEPTIQUES" : 2 950 \$

<i>-Installation sans transfert de données inclus</i>
<i>-Transfert des fiches de fosse 7hrs + formation sur la BH régulière.</i>
<i>-Transfert des fiches de fosse et des registres de vidange ou de mesure 14hrs + - formation sur la BH régulière.</i>
<i>-Contrat de service et de mises à jour annuelles inclus</i>

Ce module permet la gestion de l'inventaire des installations septiques de la municipalité. Il permet également de créer les calendriers de vidanges ou de mesures et à l'historique des vidanges ou des mesures pour chacune des installations septiques ce qui permettra de visualiser la conformité ou la non-conformité à la réglementation Q2R22.

Le directeur général informe que les sommes sont disponibles et que ce module est une nécessité en 2023 afin de répondre aux normes du ministère de l'Environnement plus facilement afin d'être mieux structuré.

Sur proposition de la conseillère Mme Marie Gauvin et appuyée par le conseiller M. Simon Lauzière il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la communication du directeur général et d'accepter la soumission aux prix indiqués dans l'offre de service.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à intervenir à cet effet.

### 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Dépôt

#### 9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT

8 demandes de permis (valeur approx. 238 500 \$)

120-06-2023

#### 9.2 AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 547 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 547-14

À la suite d'un rapport de Mme Véronique Auger, M. Mario Lemire conseiller donne l'avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 547, et dépôt du projet de règlement numéro 547-14 concernant les matériaux de parement extérieur et normes d'architecture pour les bâtiments accessoires.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau du greffier.

121-06-2023

### 9.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 547-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 547

Communication est donnée du règlement 547-14 modifiant le règlement 547 concernant les matériaux de parement extérieur et normes d'architecture pour les bâtiments accessoires sur le territoire de la municipalité afin de permettre les structures ayant la forme de dôme ou d'arche dans la zone C-8 pour un usage commercial.

Il est proposé par Mme Marie Gauvin et appuyé par M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 547-14 tel que soumis par le greffier.

De plus, il est unanimement résolu que le conseiller M. Mario Lemire soit désigné pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue sur ce projet de règlement le 23 juin 2023, à 9 h.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau du greffier

## 10. LOISIRS ET CULTURE

122-06-2023

### 10.1 GESTION DE LA CABANE À BONBONS POUR 2023 (TERRAIN DE BALLE)

**Considérant qu'une** candidature double a été reçue afin d'offrir leur service pour opérer la cabane à bonbons, durant l'été 2023;

**Considérant** la fourniture d'électricité pour la cabane à bonbons;

**Considérant que** pour la location de la cabane à bonbons située sur le terrain de balle, un montant de 50 \$ sera demandé aux personnes sélectionnées, pour la durée de la location pour la saison estivale 2023 ;

#### **En conséquence,**

Sur proposition de Mme Marie Gauvin

Et appuyée par M. Éric Provencher

Il est résolu, à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil accepte d'offrir la gestion de la cabane à bonbons à Nelly et Eve Francoeur, pour la saison estivale été 2023;

**QUE** le tarif de location de la cabane à bonbons soit établi à 50 \$ pour toute la période estivale 2023 et qu'une facture unique soit transmise à la personne.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

123-06-2023

### 10.2 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DE LA RANDONNÉE DU SOUVENIR THIERRY LEROUX

Correspondance reçue demandant à la municipalité l'appui et l'autorisation d'un droit de passage de la randonnée du souvenir Thierry Leroux afin de promouvoir et améliorer la qualité de vie des jeunes de 4 à 25 ans de la MRC de la Vallée de l'Or et de la Communauté Anishabe de Lac Simon le 18 août 2023.

-La Randonnée du souvenir Thierry Leroux regroupera environ 50 femmes et hommes, policiers, pompiers, ambulanciers, militaires et des supporters de tous horizons.

Il est proposé par M. Mario Lemire, appuyé par M. Douglas Beard et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité appuie et autorise le passage du 18 août 2023.

124-06-2023

### 10.3 TRANSFERT BUDGÉTAIRE À LA BIBLIOTHÈQUE

Communication est donnée du directeur général relatif à une demande de la coordonnatrice de la bibliothèque à l'effet d'autoriser un transfert des crédits disponibles du poste budgétaire 02-702-30-522 vers le poste 02-702-30-670 se résumant comme suit;

02-702-30-522 -1 000 \$

02-702-30-670 +1 000 \$

Le directeur général et greffier-trésorier confirme que les crédits nécessaires sont disponibles et recommande le transfert de 1 000 \$.

Sur proposition de Mme Marie Gauvin et appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le transfert d'une somme de 1 000 \$ du poste budgétaire 02-702-30-522 vers le poste budgétaire 02-702-30-670.

125-06-2023

### 10.4 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DEMANDÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE LA SLA DU QUÉBEC | ALS SOCIETY OF QUEBEC

Correspondance reçue demandant à la municipalité l'autorisation d'un droit de passage pour l'évènement Roulez pour vaincre la SLA ayant lieu le 26 et 27 août 2023.

Les cyclistes seront sur le territoire de Saint-Félix-de-Kingsey le samedi 26 août. Ils demandent l'utilisation de notre stationnement afin d'implanter de façon temporaire une tente, tables, chaises, l'utilisation de nos toilettes et un point d'eau.

-160 cyclistes de tous âges qui passeront de façon intermittente entre 14 h et 16 h 30 plus ou moins par peloton de 15 cyclistes pour soutenir la recherche.

Il est proposé par M. Mario Lemire, appuyée par Mme Marie Gauvin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité autorise le passage et accepte le prêt du stationnement pour leurs installations.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution  
ou annotation

### 11. SUJETS DIVERS

126-06-2023

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le mardi 04 juillet 2023, dès 20 h, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115 A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

127-06-2023

11.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE L'ORGANISME PARTENAIRES  
12-18

Demande d'aide financière formulée par l'organisme Partenaires 12-18 en lien avec l'activité qui aura lieu le 24 juin 2023. Le Conseil est favorable d'accorder une aide financière de fonctionnement à l'organisme conditionnellement au dépôt de la soumission pour l'achats des articles.

**PAR CONSÉQUENT;** il est proposé par M. Douglas Beard et appuyée par M. Mario Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière et d'accorder un montant maximum de 250\$ pour une aide financière conditionnellement au dépôt de la soumission de l'organisme Partenaires 12-18 de la MRC de Drummond.

### 12. RAPPORT DES ÉLUS

M. Jean-François De Plaen revient sur la conférence de presse qu'il a eu lieu dans l'après-midi concernant l'installation des jeux pour aînés obtenu dans le cadre du programme fédéral (Nouveaux Horizons pour les aînés).

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle M. Jean Pierre Courchesne formule une question et reçoit une réponse de la part du maire, M. Sylvain Cormier.

### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

128-06-2023

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;  
En conséquence,  
il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard  
et résolu,

QUE la séance soit levée à 21 h 23

Adoptée à l'unanimité des conseillers

\_\_\_\_\_  
Monsieur Sylvain Cormier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Alexandre Côté  
Directeur général et  
greffier-trésorier